

COMMUNE DE SAINT SORLIN D'ARVES (Savoie)
Arrondissement de St Jean de Maurienne

N° 2022-103

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**

OBJET : Mise à jour du plan local d'urbanisme – liste des servitudes d'utilité publique

Le Maire,

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-60, R.151-51 et R.153-18,
VU le Plan Local d'Urbanisme de Saint Sorlin d'Arves approuvé le 27 janvier 2022,
VU l'arrêté préfectoral du **05 août 2004** portant création de **servitudes sur fonds privés dans le cadre du projet de réalisation du télésiège « Les Choseaux »** et d'aménagement de pistes de ski alpin sur la commune de Saint Sorlin d'Arves,
VU la liste des servitudes d'utilité publique ci-annexée,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le plan local d'urbanisme de **Saint Sorlin d'Arves** est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, l'annexe servitudes d'utilité publique est modifiée comme suit :

- la liste des servitudes d'utilité publique actualisée.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée pour les documents d'urbanisme tenus à la disposition du public à la mairie de Saint Sorlin d'Arves et à la direction départementale des territoires.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage, durant un mois, en mairie de Saint Sorlin d'Arves.

Article 4 : Copie du présent arrêté, accompagné de la liste des servitudes d'utilité publique, sera adressée à :

- Monsieur le préfet de la Savoie,
- Monsieur le directeur départemental des territoires,
- Monsieur le directeur des finances publiques, direction immobilier de l'État service local du domaine,
- Monsieur le président de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Fait à SAINT-SORLIN-D'ARVES, le 27 juillet 2022

Le Maire,
Fabrice BAUDRAY

